



**HAL**  
open science

# Le discours littéraire sur la sexualité des femmes impériales romaines : comment discréditer le pouvoir impérial

Estelle Berlaire-Gues

► **To cite this version:**

Estelle Berlaire-Gues. Le discours littéraire sur la sexualité des femmes impériales romaines : comment discréditer le pouvoir impérial. Jeunes Chercheurs dans la Cité - 9e édition, Nov 2020, Lille, France. hal-03216071

**HAL Id: hal-03216071**

**<https://hal.science/hal-03216071>**

Submitted on 4 May 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **« Le discours littéraire sur la sexualité des femmes impériales romaines : comment discréditer le pouvoir impérial »<sup>1</sup>.**

Estelle Berlaire Gues, Université de Lille, CNRS, Ministère de la Culture, UMR 8164 - HALMA - Histoire Archéologie Littérature des Mondes Anciens, F-59000 Lille, France.

La sexualité des figures de pouvoir est un thème qui a de tous temps intrigué la société. Des mythes ont bien souvent été créés à partir de ce sujet. L'époque impériale romaine offre un excellent exemple pour illustrer nos dires, celui de Valeria Messalina, tristement passée à la postérité sous le nom de Messaline. Nom qui, à son tour, est passé dans le langage courant pour désigner et décrier une femme sous l'emprise de ses sens. Une figure qui, aujourd'hui encore, subit le contrecoup de sa mauvaise réputation comme l'illustrent plusieurs titres sulfureux de biographies.

Plutôt que de nous consacrer à cette seule impératrice, nous avons préféré nous pencher sur le discours littéraire concernant la sexualité des femmes impériales romaines, puis montrer son incidence sur la figure du Prince à travers deux exemples : ceux des dernières épouses de Claude – 41-54 – Valeria Messalina et Julia Agrippina. Les deux femmes offrent l'avantage de s'être succédé, quoique le terme soit impropre, et d'avoir incarné, aux yeux des auteurs anciens, le pouvoir au féminin<sup>2</sup>.

Précisons de prime abord que tous les textes parvenus jusqu'à nous émanent d'hommes appartenant pour la plupart d'entre eux aux couches aisées de la société gréco-romaine, voire à l'entourage du Prince<sup>3</sup>. À l'instar d'autres sociétés, celle des Romains n'admet pas les femmes en politique et les cantonne à la sphère domestique dans laquelle elles peuvent user de leur influence sur les membres masculins de leur famille. Toutefois, l'Histoire romaine cite quelques noms de femmes ou de groupes de femmes qui ont fait parler d'elles. Qu'il s'agisse d'une « bonne » ou d'une « mauvaise » action, cette renommée féminine est toujours interprétée par nos auteurs comme le signe d'un bouleversement au niveau politique où les mœurs entrent bien souvent en ligne de

---

1 Nous tenons à remercier chaleureusement les organisateurs et organisatrices du Festival Jeunes Chercheurs dans la Cité pour nous avoir permis de présenter à l'occasion de la 9<sup>e</sup> édition du Festival Jeunes Chercheurs dans la Cité, qui s'est déroulée le 21 novembre 2020, et dans le cadre de la thématique « genre et sexualité », l'une des facettes de notre thèse, à savoir l'étude de la sexualité des femmes impériales et ses liens avec le pouvoir, à travers le regard des auteurs anciens.

2 Les Romaines ne peuvent remplir de fonctions politiques. Messaline et Agrippine sont désignées au sein de la société romaine comme « épouses » du Prince, et c'est en tant que telles qu'elles se sont « succédé ».

3 Précisons toutefois que Julia Agrippina, mère de Néron, avait écrit des Mémoires dont certains auteurs s'étaient servis au cours de la rédaction de leur récit. Seuls quelques fragments sont parvenus jusqu'à nous.

compte. Les femmes impériales ont, par conséquent, des devancières d'autant plus illustres qu'elles appartenaient la plupart du temps aux grandes familles romaines.

La mise en place d'un régime autocratique par Auguste au lendemain des guerres civiles qui ont ébranlé la République pendant un siècle voit l'avènement d'un homme et de sa famille. L'emphase est placée sur cette dernière dans le cadre du programme réformateur du Prince. Octavie, Livie et Julie, respectivement sœur, épouse et fille d'Auguste, doivent incarner le modèle de la bonne épouse. Un rôle très difficile à assumer comme l'atteste l'exil de la propre fille du Prince en l'an 2 avant J.-C., condamnée pour ses « multiples » adultères. C'est un précédent bien fâcheux pour la dynastie julio-claudienne. Si le Prince a fait montre d'une sévérité jugée parfois excessive, les auteurs anciens contemporains et postérieurs aux faits lui ont emboîté le pas, d'autant plus facilement que d'autres femmes impériales allaient se signaler, dans leur récit, par leur comportement scandaleux. Cette attitude, qu'elle soit réelle ou supposée, devint alors un outil incontournable dans le jugement émis par les auteurs – et, à terme, par la postérité – sur le Prince. Car c'est bien ce dernier qui est finalement l'objet de leurs louanges ou de leurs critiques. La sexualité féminine est alors envisagée dans ce cadre : un homme qui ne contrôle pas son épouse ou sa parentèle féminine peut-il prétendre au contrôle d'un Empire ?

Pour répondre à cette question, nous avons jugé judicieux de revenir dans un premier temps sur le point de vue de l'historiographie gréco-romaine face à la conduite des matrones à travers les exemples de Lucrece et de Fulvie ; puis nous analyserons la perception de la sexualité féminine à travers le prisme de la maternité des impératrices Messaline et Agrippine.

## I. Sexualité féminine et menace de l'ordre établi.

Au cours de cette première partie, nous montrerons à quel point la conduite féminine joue un rôle important dans le jugement émis à leur rencontre, mais également sur leur époux. Nous verrons également que la fidélité conjugale ne garantit pas la chasteté de la matrone. L'intérêt de ces deux exemples réside dans le fait que l'une – Lucrece – est un modèle – *exemplum* en Latin – élaboré à l'époque d'Auguste ; Fulvie est quant à elle l'une des épouses de Marc Antoine et l'ancienne belle-mère d'Auguste, partie prenante dans le conflit qui a opposé les deux hommes. Sa figure est par conséquent aussi essentielle que celle de Lucrece car toutes deux constituent des exemples pour les matrones romaines.

### I. 1. La matrone des premiers jours.

Lucrèce est devenue une figure célèbre grâce au récit de Tite-Live. Voici en quelques mots ce qu'il nous rapporte : en l'an 509 avant J.-C., Rome est dirigée par le roi d'origine étrusque Tarquin le Superbe. L'un de ses fils, Sextus, se trouve au siège d'Ardée aux côtés d'autres jeunes aristocrates, dont Tarquin Collatin. Un jour, leur conversation tombe sur la conduite de leurs épouses respectives. Finalement, ils décident de se rendre compte de leurs propres yeux de leur comportement exemplaire ou non. Lucrèce, épouse de Tarquin Collatin, remporte la palme lorsque l'assistance la surprend en train de filer au milieu de ses femmes, alors que la nuit est fort avancée. Sextus Tarquin, que « le désir a enflammé », se présente dans les jours qui suivent au logis de Lucrèce qui le reçoit dignement. La nuit venue, Sextus tire son glaive et se glisse dans la chambre de la jeune femme pour lui avouer son désir. En vain. Lucrèce refuse de céder à ses avances. Sextus recourt alors au chantage pour faire céder la chasteté inflexible de la matrone : si elle refuse de lui céder, il la tuera puis placera le corps nu d'un esclave à ses côtés, preuve de l'inconduite de Lucrèce. La mort dans l'âme, elle cède à la violence. Le lendemain, elle avoue à son époux et son père le viol qu'elle a subi et se donne la mort<sup>4</sup>. Ce suicide déclenche la « révolution » de 509 : Tarquin, son épouse et leurs fils sont chassés de Rome et la République instaurée. Tite-Live, auteur d'une monumentale *Histoire romaine*, écrit ce premier livre consacré à la Royauté au lendemain de la défaite d'Antoine à Actium – le 2 septembre 31. Contemporain de l'affrontement entre Pompée et César, puis entre Antoine et Octavien – futur Auguste – l'auteur accorde une large place aux bouleversements qui ont secoué à plusieurs reprises l'histoire de l'*Urbs*. Dans le cas de Lucrèce, c'est le comportement tyrannique de Sextus qui provoque la chute de la royauté et l'instauration d'un nouveau régime. Ainsi, même une matrone vertueuse n'est pas à l'abri de la violence sexuelle. Au contraire, à la lecture du récit de Tite-Live, c'est cette chasteté inflexible qui enflamme Sextus et le pousse à violenter la jeune femme. Dès lors, la résolution de Lucrèce semble s'imposer au public : ne pas survivre au déshonneur puisqu'elle est désormais l'exemple vivant de la violence exercée par un homme à l'encontre de l'épouse d'un autre homme<sup>5</sup>. Sandra Joshel souligne ainsi que « le viol de Lucrèce est identifié avec la maison de Collatin ». Par son geste, Sextus a symboliquement porté atteinte au « territoire » de l'époux. Un acte qui entraîne un bouleversement à la tête de l'État et débouche sur une « révolution ».

## I. 2. Fulvie, la matrone aux multiples époux.

---

4 Liv. I. 58. 10 : « *ego me etsi peccato absoluo, supplicio non libero ; nec una deinde impudica Lucretiae exemplo uiuet* » – « quant à moi, si je m'absous de la faute, je ne m'exempte pas de la peine ; dorénavant, qu'aucune femme déshonorée ne vive en invoquant l'exemple de Lucrèce » ». Les traductions sont les nôtres, sauf indication contraire.

5 À ce sujet, Joshel 1992.

La deuxième figure sélectionnée est celle de Fulvie, avant-dernière épouse de Marc Antoine, le vaincu d'Actium. Si les contemporains d'Auguste et les auteurs des siècles postérieurs ont centré leur récit, en ce qui la concerne, sur la lutte qu'elle mena contre Octavien lors de la guerre de Pérouse, Cicéron, adversaire acharné d'Antoine, s'en prend à son épouse dans ses célèbres *Philippiques*. Une fois de plus, l'attaque vise directement le mari de Fulvie, décrit comme étant totalement asservi à sa femme. Entre autres griefs, Cicéron reproche à la matrone le nombre élevé de mariages contractés. Effectivement, Marc Antoine est le troisième époux de Fulvie<sup>6</sup>. Une situation que Cicéron ne cesse de souligner<sup>7</sup>. Autre caractéristique, la domination que Fulvie exerce sur son époux : ce dernier apparaît totalement asservi à sa femme qu'il a hâte de rejoindre et qu'il embrasse avec effusion une fois en sa présence. Il est certain que Fulvie a toujours soutenu les intérêts de ses époux. Ainsi, en 41 av. J.-C., elle se heurte directement à Octavien en incitant son beau-frère, Lucius Antonius, à se révolter contre lui au nom de la défense des intérêts d'Antoine, alors à Alexandrie. Un rôle fort mal interprété par un auteur tel que Plutarque qui y voit, non pas le geste d'une « tête politique » mais d'une femme motivée par sa jalousie à l'égard de Cléopâtre VII, près de laquelle séjourne Marc Antoine<sup>8</sup>. Son comportement « agressif » est reflété dans les ordres qu'elle donne à son beau-frère et à l'armée toute entière. Fulvie, à l'inverse de Lucrece, a quitté la sphère domestique pour la sphère publique, vivant exemple du chaos engendré par les guerres civiles mais surtout de l'incapacité de Marc Antoine à contrôler son épouse. Une situation dont profite Cléopâtre, tout aussi « agressive » que sa devancière<sup>9</sup>.

Nous le constatons, la sexualité féminine joue un grand rôle dans l'élaboration du portrait d'une femme, mais également dans celui de l'homme auquel elle est rattachée. Ainsi, Lucrece estime qu'elle doit mourir car l'honneur de son époux est en jeu ; ce n'est pas tant Fulvie que Marc

6 Une situation fort répandue dans la haute société romaine. Le premier époux de Fulvie, Publius Clodius Pulcher, adversaire de Cicéron, est tué au cours d'une rixe ; le deuxième, Caius Scribonius Curion, meurt à la guerre ; Antoine surviva, lui, à une épouse qui a ardemment soutenu les intérêts de son mari.

7 Cic. *Phil.* II. 5. 11 : *quis autem, meum consulatum praeter te Publiumque Clodium qui uituperaret, inuentus est ? cuius quidem tibi fatum sicut C- Curioni manet, quoniam id domi tuae est, quod fuit illorum utrique fatale* – « en outre, trouve-t-on quelqu'un qui ait blâmé mon consulat, si ce n'est et Publius Clodius, dont le sort t'es réservé, comme autrefois Caius Curion, puisque se trouve dans ta maison ce qui leur fut fatal à tous deux ». Nous soulignons.

8 Plut. *Ant.* XXX. 4 : [...] ἐπὺν θάνατο τοῦ πολέμου τὴν Φουλβίαν αἰτία γεγονέναι, φύσει μὲν οὕσαν πολυπράγμονα καὶ θρασεῖαν, ἐλπίζουσαν δὲ τῆς Κλεοπάτρας ἀπάξειν τὸν Ἀντωνίων, εἴ τι γένοιτο κίνημα περὶ τὴν Ἰταλίαν – « [...] il apprit d'eux que Fulvia avait été l'instigatrice de la guerre : agitée et audacieuse de nature, elle espérait détacher Antoine de Cléopâtre, s'il se produisait un mouvement en Italie ». Traduction de Robert Flacelière et Émile Chambry.

9 Plut. *Ant.* X. 6 : [...] ὥστε Κλεοπάτραν διδασκάλια Φουλβία τῆς Ἀντωνίου γυναικοκρασίας ὀφείλειν – « [...] aussi Cléopâtre aura-t-elle été redevable à Fulvia des leçons de soumission aux femmes qu'Antoine reçut d'elle ». Traduction de Robert Flacelière et Émile Chambry.

Antoine qui est décrié pour s'être laissé dominer par ses épouses<sup>10</sup>. Le portrait littéraire des femmes impériales est, par conséquent, directement inspiré du discours ébauché dès l'époque républicaine puis au début de l'Empire sur certaines aristocrates romaines. Néanmoins, en tant que membres de la famille dirigeante, et, surtout, en tant que mères d'un successeur potentiel, ces femmes forment la cible privilégiée des auteurs anciens qui, en tant que proches du Sénat ou membres de cette assemblée, entretiennent des relations parfois tendues avec le Prince.

## II. La maternité, un domaine révélateur de l'inconduite féminine.

Il s'agit d'analyser le récit des auteurs anciens sur la sexualité de Messaline et Agrippine par le biais de leur maternité. En effet, toutes deux sont des impératrices mères et, en tant que telles, ont assuré une descendance à l'empereur. Une situation qui a contribué à la consolidation de leur statut, notamment par la concession d'honneurs. Décrier la maternité n'a pas lieu d'être dans la société romaine puisqu'elle constitue le premier devoir de la matrone. Mais il est facile d'attaquer une mère, en particulier à travers ses mœurs. L'une des attaques classiques est le soupçon d'adultère qui entache la descendance, une arme utilisée à la fois par les hommes et par les femmes comme nous le verrons dans le cas de Messaline. Les auteurs anciens s'en prennent à la fois à des personnalités féminines qu'ils jugent trop puissantes puisque, à l'inverse d'une Lucrece, elles quittent bien souvent l'espace domestique pour l'espace public afin d'interférer dans les affaires de l'Empire ; mais également au Prince qui renonce à maîtriser son épouse. Les adultères apparaissent comme le résultat logique de cette conduite.

### II. 1. Messaline, de la « mère toute-puissante » à la « prostituée impériale »<sup>11</sup>.

Notre premier exemple est celui de Valeria Messalina. Pour comprendre les mécanismes à l'œuvre dans l'ébauche de son portrait littéraire, il est nécessaire de revenir quelque peu sur sa vie. Issue de plusieurs grandes familles romaines, Valeria Messalina, célèbre sous le seul nom de Messaline, est l'une des nombreuses descendantes d'Auguste<sup>12</sup>. À ce titre, elle est mariée à son cousin Claude âgé

---

10 Cléopâtre est présentée comme son « épouse égyptienne » par les contemporains d'Auguste. Si Marc Antoine a épousé la reine d'Égypte, cette union n'a aucune valeur aux yeux de la société romaine. Il s'agit bien de dénigrer l'adversaire malheureux du futur prince.

11 Pour cette partie consacrée à Messaline, nous renvoyons à Berlaire Gues 2019.

12 Sa mère et son père sont cousins, tous deux petits-enfants d'Octavie, la sœur d'Auguste.

d'une trentaine d'années de plus qu'elle<sup>13</sup>. Cette union a sans doute été contractée sous le règne de Caligula, neveu de Claude. Peu après, la jeune femme met au monde une fille, Claudia Octavia. Le 24 janvier 41, coup de théâtre : Caligula est assassiné. Les conjurés, dont certains appartiennent au Sénat, envisagent la restauration de la République ; mais ils sont devancés par Claude. Les prétoriens – garde militaire créée par Auguste – ont acclamé celui qu'ils reconnaissent comme le nouvel empereur. Le Sénat entérine cette décision. Messaline devient la nouvelle impératrice<sup>14</sup>. Enceinte au moment des événements, elle accouche d'un garçon trois semaines plus tard, Britannicus. Le retentissement de cette naissance dut être grand : jamais encore un empereur n'avait vu naître son fils sous son règne<sup>15</sup>. Monnaies, inscriptions et statues célèbrent à l'envie l'impératrice mère et sa descendance. Mais le meurtre de Caligula et de sa famille a laissé des séquelles très profondes. Le couple démantèle plusieurs conspirations et fait exécuter certaines princesses impériales. En l'an 48, c'est l'impératrice elle-même qui conspire contre la vie de son mari. Découverte, elle est exécutée et sa mémoire condamnée<sup>16</sup>.

À la lecture de ces faits, l'on est en droit de se demander comment la mère impériale s'est-elle muée en modèle de débauche. Les raisons ne manquent pas : en premier lieu, celle qui succède à Messaline, Agrippine, a sans doute une part de responsabilité dans l'avilissement de sa devancière. Pour favoriser les chances de son propre fils, elle fait peser un doute sur la naissance du seul Britannicus<sup>17</sup>. En deuxième lieu, le pouvoir impérial a justifié l'assassinat de Messaline au motif de la relation adultère qu'elle entretenait avec l'aristocrate Caius Silius, puis du mariage qu'elle avait contracté avec ce dernier du vivant même de Claude. Enfin, la mise à mort de certains membres du Sénat sous le règne de Claude a suscité à l'égard de ce dernier une rancœur qui s'exprime vivement cinquante ans après sa mort (survenue en 54) : l'influence de ses épouses l'aurait conduit à satisfaire leurs « caprices », voire à leur déléguer le pouvoir. Toutes ces raisons expliquent l'élaboration d'un portrait littéraire particulièrement défavorable de Valeria Messalina, depuis le lendemain de sa mort jusqu'au début du III<sup>e</sup> siècle. Nous ne prendrons ici que deux témoignages littéraires pour justifier le titre de cette sous-partie. Le premier est celui de la tragédie *Octavie*, écrite une vingtaine

---

13 Une situation là encore très courante eu égard, notamment, au nombre très élevé de femmes qui meurent en couches. Messaline est en effet la troisième épouse de Claude. Mais cette différence d'âge est capitale dans le portrait littéraire du couple.

14 L'épouse et la fille de Caligula ont été assassinées dans le palais impérial. C'est la première fois qu'une impératrice est exécutée.

15 Le premier empereur, Auguste, n'a pas eu de fils ; son successeur est Tibère, le fils de son épouse Livie. Ce dernier n'a pas de fils lorsqu'il prend le pouvoir et désigne comme successeur son petit-fils Caligula. Lui-même meurt sans descendance masculine, ce qui facilite l'avènement de son oncle Claude.

16 Les raisons de cette conspiration sont assez embrouillées, comme toutes celles qui ont visé le pouvoir impérial. Il est certain que Messaline s'est sentie menacée, peut-être en la personne d'Agrippine, mère du futur Néron et nièce bien-aimée de Claude.

17 Octavie, la fille de Messaline, est en effet mariée par les soins d'Agrippine au futur Néron.

d'années après la mort de Messaline<sup>18</sup>. Ce jugement conclut en quelque sorte la pièce et est adressé à la fille de l'impératrice, Octavie, dont la mort imminente et cruelle n'est pas sans rappeler celle de sa mère. L'auteur insiste sur les maternités de Messaline parce que ce sont elles qui lui ont permis d'occuper une position stratégique aux côtés de Claude. Certes, il est fait allusion à son adultère avec Caius Silius mais ce dernier n'est pas nommé et la double union de l'impératrice attribuée à la folie – *furor* – suscitée par la colère de Vénus. Messaline est par conséquent moins durement jugée dans la pièce qu'Agrippine qui est l'objet principal des critiques de l'auteur. Relevons, outre le champ lexical de la maternité, l'usage du *furor*, promis à un bel avenir<sup>19</sup>. Nous avons choisi comme deuxième témoignage littéraire celui du satiriste Juvénal, qui écrit à la même époque que Tacite<sup>20</sup>. Messaline revêt ici les traits d'une nouvelle figure, celle de la *meretrix* – la prostituée – et c'est bien ainsi que les auteurs des siècles suivants jusqu'aux cinéastes d'Hollywood auront à cœur de la représenter. Notons néanmoins que le vocabulaire de la maternité imprègne ces vers : les « seins » et le « ventre » renvoient dans un premier temps aux grossesses de l'impératrice, dans un deuxième, à la seconde d'entre elles. Soulignons également l'absence de sa fille Octavie quand cette dernière était directement concernée par le comportement de sa mère dans la tragédie éponyme.

Que pouvons-nous conclure de ces deux passages ? La débauche de Messaline n'est pas tout de suite mise en avant et connaît une « évolution » au fil du temps. À partir du II<sup>e</sup> siècle, lorsque les impératrices mères sont la cible des critiques des auteurs anciens, c'est la mère de Britannicus, l'héritier, qui est visée<sup>21</sup>. Il s'agit donc d'attaquer les mœurs d'une mère impériale, de surcroît épouse de l'empereur en place, empereur qui a laissé un très mauvais souvenir aux membres de l'aristocratie sénatoriale. En outre, puisque Britannicus n'a pas vécu assez longtemps pour faire l'objet d'un portrait négatif<sup>22</sup>, c'est uniquement sur sa mère que se sont concentrées les attaques des auteurs anciens.

## II. 2. Agrippine et Néron, un couple incestueux.

18 V. 947-951 : *quid non potuit quondam genetrix/ tua, quae rexit principis aulam/ cara marito partuque potens ? Eadem famulo subiecta suo/ cecidit diri militis ense* – « quelle ne fut pas, jadis, la puissance de ta mère, qui dirigea le palais du prince, chérie par son époux et puissante par ses maternités ? Soumise à son propre serviteur, elle périt victime du glaive d'un cruel soldat ». L'auteur de cette tragédie est inconnu mais semble très bien informé. L'héroïne de cette pièce n'est autre que la propre fille de Messaline.

19 En effet, Tacite le reprend dans ses *Annales*, écrites au début du II<sup>e</sup> siècle, mais sans aucune volonté de disculper l'impératrice, XI. 12. 1 : *[...] nouo et furori proximo amore destinebatur* – « [...] si elle [Messaline] n'avait été détournée par un amour nouveau et proche de la folie ». Messaline s'apprêtait à calomnier Agrippine auprès de Claude.

20 *Sat. VI. v. 122-124 : tunc nuda papillis/ prostitit auratis titulum mentita Lyciscae/ ostenditque tuum, generose Britannice, uentrem* – « alors, les seins maintenus par une résille d'or, elle [Messaline] se prostitue sous le nom mensonger de Lycisca et montre ce ventre qui t'a porté, généreux Britannicus ! ».

21 Ces attaques sont d'autant plus permises que les deux premières impératrices de la dynastie antonine, Plotine et Sabine, ne sont pas mères. Les auteurs anciens se sont d'ailleurs peu intéressés à elles, ce qui prouve bel et bien que le statut de mère permet d'exercer une plus grande influence sur l'époux.

22 Les avis au sujet de sa mort divergent : soit Néron l'a fait assassiner au début de son avènement ; soit il a succombé à une crise d'épilepsie.



Le deuxième exemple choisi est celui de Julia Agrippina – Agrippine, dite la Jeune, pour la différencier de sa mère. Nièce de Claude, elle devient sa dernière épouse quelques mois après l'exécution de Messaline. Avec elle entre sur le devant de la scène le fils qu'elle a eu de son premier époux, le fameux Néron. Les griefs des auteurs anciens à son égard sont nombreux mais l'un des principaux est le fait d'avoir donné naissance à Néron<sup>23</sup>. Pline l'Ancien, qui a effectué une partie de sa carrière sous le règne de Néron, voit, dans la mise au monde de ce dernier, un signe funeste<sup>24</sup>. Ce jugement résulte sans aucun doute de la condamnation exercée à l'encontre de Néron, dernier empereur de la dynastie julio-claudienne, assassiné en 68. Pour la nouvelle dynastie au pouvoir, les Flaviens, il était nécessaire de dépeindre le règne de Néron sous les couleurs les plus sombres. Si Claude a été épargné par le discours impérial alors en vigueur, il en va tout autrement d'Agrippine puisqu'elle est tenue pour seule responsable de l'avènement de Néron. Tacite, contemporain des Antonins – qui succèdent aux Flaviens – décrit lui aussi la maternité d'Agrippine en introduisant dans son récit les rumeurs courant sur les relations incestueuses qu'elle aurait entretenues avec son fils<sup>25</sup>. Le rapport d'Agrippine au pouvoir imprègne ces lignes ; si Messaline est rendue furieuse par ses sens, Agrippine, sa successeure, l'est par le pouvoir. Pour le garder, elle renonce à son identité de mère et emprunte celle de la concubine, voire de l'épouse. Ne va-t-elle pas jusqu'à traiter Acté, la concubine de son fils, de « rivale » ? Cet inceste présumé a eu suffisamment de retentissement pour que Suétone et Cassius Dion l'évoquent. Le premier écrit ses biographies impériales quelques années après Tacite, qu'il a probablement côtoyé dans le cercle de Pline le Jeune, ami de l'empereur Trajan. Il ajoute une anecdote fort intéressante quant à la relation unissant Néron à sa mère<sup>26</sup>.

---

23 C'est notamment le cas dans la tragédie *Octavie*, écrite une dizaine d'années après la mort d'Agrippine.

24 Plin. *Hist. Nat.* VII. 46 : *Neronem quoque, paulo ante principem et toto principatu suo hostem generis humani, pedibus genitum scribit parens eius Agrippina. Ritus naturae hominem capite gigni, mos est pedibus efferi* – « Agrippine, mère de Néron, a écrit que son fils, qui fut prince et ennemi du genre humain pendant toute la durée de son principat, est venu au monde les pieds les premiers. L'ordre naturel des choses veut que l'être humain naisse la tête la première, la coutume, qu'il touche terre les pieds les premiers ».

25 Tac. *Ann.* XIV. 2. 1-2 : *trahit Cluuius ardore retinendae Agrippinam potentiae eo usque prouectam, ut medio diei, cum id temporis Nero per uinum et epulas incalesceret, offerret se saepius temulento comptam in incesto paratam [...] sed quae Cluuius, eadem ceteri quoque auctores prodidere, et fama huc inclinat, seu concepit animo tantum immanitatis Agrippina, seu credibilior nouae libidinis meditatio in ea uisa est, quae puellaribus annis stuprum cum M. Lepido spe dominationis admiserat [...] et exercita ad omne flagitium patrum nuptiis* – « Cluvius [auteur romain] rapporte que dans son ardeur à maintenir sa puissance, elle n'hésita pas, au milieu du jour, alors que Néron s'échauffait sous l'effet du vin et du festin, à s'offrir plusieurs fois à l'empereur ivre, parée et prête à l'inceste... Mais la version de Cluvius est présentée par d'autres auteurs et confirmée par la rumeur publique, soit qu'Agrippine ait conçu un projet aussi monstrueux, soit que la pensée d'une telle débauche soit plus vraisemblable chez une femme qui, pendant sa jeunesse, s'était livrée à l'adultère avec Lepidus [son beau-frère] [...] et qui avait pratiqué toute sorte d'ignominie par son mariage avec son oncle ».

26 Suet. *Ner.* XXVIII : *nam matris concubitus appetisse et ab obtrectatoribus eius, ne ferox atque impotens mulier et hoc genere gratiae praeualeret, deterritum nemo dubitauit, utique postquam meretricem, quam fama erat Agrippinae simillimam, inter concubinas recepit* – « de fait, il désira avoir commerce avec sa mère, mais en fut détourné par les ennemis d'Agrippine, qui craignaient la montée en puissance, par cette nouvelle sorte de faveur, d'une femme emportée ; personne ne douta de la chose, surtout après qu'il ait accueilli parmi ses concubines une courtisane célèbre pour sa ressemblance avec Agrippine ».

L'épisode de la concubine est également repris par Cassius Dion<sup>27</sup>. Dans le cas de Suétone, c'est Néron, et non sa mère, qui songe à l'inceste, dans un paragraphe consacré aux forfaits parmi les plus spectaculaires du dernier Julio-Claudien<sup>28</sup>. Cassius Dion est quant à lui contemporain de Julia Domna et de son fils, l'empereur Caracalla. Comme l'empereur était sans épouse et sa mère la seule femme à ses côtés pendant tout son règne, cela facilita les attaques de leurs adversaires. Du reste, cette attaque semble assez courante dans l'historiographie gréco-romaine, puisque l'empereur Commode est accusé du même forfait au début du V<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>. En ce qui concerne Agrippine, il est certain qu'elle a éclipsé les épouses de son fils par sa puissance et son influence. Son passé était en outre « chargé » : sœur de Caligula – lui-même accusé de relations incestueuses avec ses trois sœurs – épouse de son oncle Claude malgré l'interdiction envers le mariage oncle-nièce<sup>30</sup>, Agrippine est en outre probablement à l'origine de la disparition de son mari, interférant dans les destinées de l'Empire. Elle s'appuie sur son statut de mère pour influencer son fils unique. Elle est motivée, non par la débauche, mais par le pouvoir. Néron n'a à sa disposition aucune figure masculine de référence, seulement sa mère, ce qui facilite les attaques des auteurs. Agrippine et son fils ne sont-ils pas les seuls descendants encore en vie de la famille de Germanicus, le père d'Agrippine ? Cette proximité a sans conteste favorisé les attaques des auteurs anciens.

En conclusion, Messaline et Agrippine sont deux mères ambitieuses qui ont ardemment défendu les droits de leur fils à la succession impériale. Cette attitude « maternelle » explique leur participation aux questions dynastiques, bien souvent résolues par l'exécution de membres du Sénat et/ou de la famille impériale. Les auteurs anciens décrivent alors leur sexualité, notamment par le prisme de la maternité : Messaline s'en sert pour mener une vie de débauchée ; Agrippine, pour regagner le terrain qu'elle a perdu. Néanmoins, plus que les impératrices, c'est l'empereur qui est visé directement par ces attaques : Claude est coupable de laisser ses épouses interférer dans les

27 Dio. LXI. 11 : ὡσπερ γὰρ οὐχ ἰκανὸν ὄν ἐς μυθολογίαν ὅτι τὸν θεῖον τὸν Κλαύδιον ἐς ἔρωτα αὐτῆς ταῖς τεγοηταίαις ταῖς τε ἀκολασίαις καὶ τῶν βλεμμάτων καὶ τῶν φιλημάτων ὑπηγάγετο, ἐπελείρησε καὶ τὸν Νέρωνα ὁμοίως καταδουλώσασθαί. Ἀλλ' ἐκ εἶνο μὲν εἶτ' ἀληθῶς ἐγένετο εἶτε πρὸς τὸν τρόπον αὐτῶν ἐπλάσθη οὐκ οἶδα· ἀδὲ δὴ πρὸς πάντων ὁμολόγηται λέγω, ὅτι ἐταίραν τινὰ τῆ Ἀγριππίνῃ ὁμοίαν ὁ Νέρον δ' αὐτὸ τοῦτο ἐς τὰ μάλιστα ἠγάπησεν – « comme si ses baisers et son air enjôleur dans le but de séduire Claude [son oncle] n'avaient pas déjà défrayé la chronique, elle tenta d'asservir Néron de la même façon. Les faits se sont-ils produits ou n'est-ce qu'une accusation mensongère pour l'accabler, je l'ignore ; mais il est certain que Néron avait une concubine ressemblant trait pour trait à Agrippine dont il était très épris à cause de cette ressemblance... ». Traduction à partir de celle d'Alessandro Stroppa.

28 Parmi eux, le viol d'une Vestale ; la tentative d'épouser une affranchie ; sa vie maritale avec Sporus. Nous comprenons d'autant mieux pourquoi Néron est rendu responsable du commerce entretenu avec sa mère.

29 Un empereur qui, à l'instar de Caracalla, avait condamné, exilé, fait mettre à mort son épouse, puis refusé de se remarier. L'image du couple impérial, si familière aux Romains, semblait manquer à la société entière.

30 C'est pourquoi l'empereur fit passer une loi permettant le mariage oncle-nièce. Cela étant, ces noces furent qualifiées d'« incestueuses » par ses détracteurs.

questions de l'Empire et surtout d'avoir favorisé l'avènement de son fils adoptif en lieu et place de son fils naturel. Néron manque de fermeté vis-à-vis de sa mère et sa crainte le poussera à faire assassiner Agrippine, ajoutant le crime de matricide à la liste déjà fort longue de ses autres « crimes ». Mais, plus que Claude et Néron, n'est-ce pas Auguste lui-même, le fondateur de la dynastie julio-claudienne, qui est responsable de cet état de fait en ayant choisi son successeur au nom des liens de parenté et non du mérite ?

À travers les quatre exemples sélectionnés, nous avons noté l'importance de la sexualité féminine aux yeux de la société romaine. Elle est, pour les auteurs anciens, un indicateur fort instructif de l'état de cette même société : la chasteté féminine est signe de paix et de prospérité ; la débauche, symbole du chaos. Or, ce jugement prévaut tout au long de l'Empire, comme l'attestent les contemporains d'Auguste et de Caracalla. Décrier les maternités des impératrices n'a pas lieu d'être ; aussi les auteurs anciens recourent-ils aux accusations d'adultère et d'inceste pour faire douter le public de la légitimité des princes concernés – Britannicus et Néron. C'est pourquoi le champ lexical de la maternité imprègne chaque passage analysé et côtoie-t-il celui de la débauche.

## Sources antiques :

Cassio Dione, *Storia romana*, Volume sesto (Libri LVII-LXIII), traduction d'Alessandro Stroppa, BUR Rizzoli, Milan, 2019.

Cicéron, *Discours*, tome XIX : *Philippiques* I à IV, traduction d'André Boulanger et de Pierre Wuilleumier, Les Belles Lettres, Paris, 1959.

Juvénal, *Satires*, traduction de Pierre de Labriolle et de François Villeneuve, Les Belles Lettres, Paris, 2002.

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre VII, traduction de R. Schilling, Les Belles Lettres, Paris, 1977.

Plutarque, *Vies parallèles*, Tome II, traduction de Robert Flacelière et d'Émile Chambry, Éditions Robert Laffont, Paris, 2001.

Suétone, Tome II, *Tibère, Caligula, Claude, Néron*, traduction de Henri Ailloud, Les Belles Lettres, Paris, 1989.

Tacite, *Annales* : \_ Livres XI-XII, traduction de Pierre Wuilleumier, Les Belles Lettres, Paris, 1976.

\_ Livres XIII-XVI, traduction de Pierre Wuilleumier, Les Belles Lettres, Paris, 1978.

Tite-Live, *Histoire romaine*, Livre I, traduction de G. Baillet, Les Belles Lettres, Paris, 1995.

Pseudo-Sénèque, *Tragédies*, Tome III, traduction de F.- R. Chaumartin, Les Belles Lettres, Paris, 1999.

## Bibliographie :

Barrett A., *Agrippina : Sex, Power and Politics in the Early Empire*, Routledge, Londres, 1996.

Berlaire Gues E., « Valeria Messalina *partu potens*. La maternité de Messaline selon les auteurs anciens », *Revue historique* 691, 2019, 3, p. 509-540.

Gallardo C. et Sierra de Cózar Á, « Tópicos sobre la mujer en la historia romana de Tito Livio », dans Garrido González (éd.), *La mujer en el mundo antiguo, Actas de las V Jornadas de Investigación Interdisciplinaria*, Universidad Autónoma de Madrid, Madrid, 1986, p. 298-306.

Hallet J. P., « Fulvia. The Representation of an Elite Roman Woman Warrior », dans Fabre-Serris J. et Keith A. (éds), *Women and War in Antiquity*, Johns Hopkins University Press, Baltimore, 2015, p. 247-265.

Hidalgo de La Vega M.- J., \_ « La imagen de la "mala" emperatriz en el Alto Imperio : Mesalina, *meretrix Augusta* », *Gerión vol. extra*, 1, 2007, p. 395-409.

\_ « Maternidad y poder político : las princesas Julio-Claudias », dans Cid López R. M. (éd.), *Madres y maternidades, construcciones culturales en la civilización clásica*, KRK, Oviedo, 2009, p. 185--215.

Joshel S., « The Body Female and the Body Politic : Livy's Lucretia and Verginia » dans Richlin A. (éd.), *Pornography and Representation in Greece and Rome*, Oxford University Press, Oxford, 1992, p. 112-130.